



COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE



**« Égalité entre les femmes et les hommes :
ouvrir la voie »
(Copenhague, 3-4 mai 2018)**



**Rapport de la conférence internationale de
lancement de la stratégie du
Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les
femmes et les hommes 2018-2023**



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**Projet de rapport élaboré par Romain Sabathier,
Consultant indépendant, France**

**Les vues exprimées
sont de la responsabilité de l'auteur
et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle
du Conseil de l'Europe**

Décembre 2018

INTRODUCTION.....	4
PARTIE I. UN OBJECTIF PARTAGE : POUR UN MONDE 50-50 EN 2030.....	6
<i>Un monde 50-50 en 2030 : réalité ou utopie.</i>	7
<i>Dans un contexte de menaces et à l'heure du choix : retourner en arrière ou accélérer le changement ?</i>	9
<i>Deux préalables urgents : la fin de l'impunité de la violence à l'égard des femmes et l'engagement politique et financier</i>	10
PARTIE II : UN OUTIL CLE, LA NOUVELLE STRATEGIE 2018-2023 DU CONSEIL DE L'EUROPE - RECOMMANDATIONS GENERALES POUR SA MISE EN ŒUVRE.....	13
<i>Atouts de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023</i>	13
<i>La mise en œuvre de la Stratégie - recommandations</i>	14
PARTIE III : DES DEFIS CENTRAUX À RELEVER POUR ATTEINDRE L'ÉGALITE DANS LES FAITS - RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES.....	16
<i>Promouvoir les femmes dans la prise de décision : briser le plafond de verre et le plancher collant</i>	16
<i>Recommandations</i>	18
<i>Stéréotypes de genre et sexisme : un frein pour les femmes et les hommes</i>	19
<i>Recommandations</i>	21
<i>Protéger les droits fondamentaux des femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile</i>	21

Veillez consulter le [site web du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre](#) pour prendre connaissance de toutes les présentations faites durant la conférence.

INTRODUCTION

« L'égalité entre les femmes et les hommes implique des droits égaux pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons ainsi que la même visibilité, autonomisation, responsabilité et participation dans tous les domaines de la vie publique et privée. Elle implique également l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès aux ressources et dans la distribution de celles-ci. »

Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

Le 7 mars 2018, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (la Stratégie).

Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans la poursuite de la stratégie 2014-2017, première en la matière, ainsi que dans la lignée des nombreux travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle aux missions du Conseil de l'Europe : assurer la protection des droits humains, défendre la démocratie et préserver l'État de droit.

Bien que l'on constate des progrès et que le statut juridique des femmes en Europe se soit incontestablement amélioré ces dernières décennies, l'égalité effective entre les femmes et les hommes est loin d'être une réalité. Des disparités entre les femmes et les hommes et des barrières structurelles perdurent dans de nombreux secteurs, restreignant les possibilités des femmes de faire valoir leurs droits fondamentaux.

Le Conseil de l'Europe joue depuis les années 1980 un rôle majeur pour progresser vers l'égalité, y compris par l'élaboration de normes juridiques et orientations politiques de référence.

Outre la Convention européenne des droits de l'homme, signée par l'ensemble des États membres du Conseil, deux Conventions du Conseil sont particulièrement importantes pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes : la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005) et, la Convention dite d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (2011). Le Conseil de l'Europe a par ailleurs grandement contribué au développement de concepts tels que la démocratie paritaire ou l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. 14 recommandations du Comité des Ministres aux États membres constituent des normes juridiques et orientations politiques de référence sur l'égalité femmes-hommes dans des champs variés : langage, santé, sport, média, audio-visuel, etc. Par ailleurs, différents secteurs du Conseil de l'Europe mènent des travaux novateurs en matière d'intégration de la dimension de genre qui contribuent aux débats sur l'égalité de genre et au développement des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes en Europe.

La Commission pour l'égalité de genre (GEC) a été créée pour aider à assurer l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques du Conseil de l'Europe et pour combler le fossé entre les engagements pris au niveau international et la réalité des femmes en Europe. La GEC, dont les membres sont nommé-e-s par les États membres, fournit des conseils et un soutien aux autres organes du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux États membres. C'est au terme d'un long travail de concertation et de réflexion que cette commission a élaboré la Stratégie 2018-2023 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La nouvelle stratégie présente les buts et les priorités de l'Organisation au cours des six prochaines années, définit les méthodes de travail et les principaux partenaires, ainsi que les mesures nécessaires pour renforcer la visibilité des résultats. Six domaines prioritaires sont identifiés :

1. Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme.
2. Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
3. Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice.
4. Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.
5. Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
6. Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures.

Le 5^{ème} objectif relatif aux droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile vient s'ajouter aux 5 autres objectifs stratégiques fixés dès la première stratégie (2014-2017). De plus, et de manière transversale, une attention particulière est consacrée à l'approche par le cycle de vie, à l'intersectionnalité des discriminations ainsi qu'au rôle des hommes dans la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin de présenter, partager et lancer la mise en œuvre de cette stratégie, une conférence s'est tenue à Copenhague les 3 et 4 mai 2018. Cette conférence internationale intitulée « Égalité entre les femmes et les hommes : ouvrir la voie » a été organisée dans le cadre de la présidence danoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et a rassemblé plus d'une centaine de personnalités aux profils variés.

« La nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe adresse un signal très clair. Nous voulons assurer l'égalité des chances des femmes et des hommes, et nous voulons l'assurer maintenant. Permettons à cette conférence d'être un accélérateur pour l'ensemble des 47 États membres afin d'unir leurs forces et d'aller vers des progrès réels (...). »
Son Altesse Royale la Princesse héritière de Danemark

La session d'ouverture suivie de deux premières tables rondes ont pu rappeler le cadre global et les prérequis indispensables à la mise en œuvre de la Stratégie. Cette action poursuit un objectif partagé au niveau mondial dans le cadre de l'agenda onusien des objectifs du développement durable (ODD) : celui d'un monde 50-50 en 2030 dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes serait atteinte. Pour cela, les intervenantes et intervenants se sont accordés sur l'importance de réaffirmer un engagement politique sans faille et de mettre fin à l'impunité de la violence à l'égard des femmes (Partie I). Tout au long des deux journées d'échanges et de réflexion, les participantes et participants ont souligné l'outil clé que constitue la Stratégie pour viser cet objectif global, et ont formulé des recommandations d'ordre général pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette stratégie (Partie II). Enfin, trois panels thématiques se sont intéressés à trois des six objectifs de la stratégie : égalité dans la prise de décision ; lutte contre les stéréotypes de genre et sexisme ; droits des femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Des conclusions et recommandations ont là aussi été formulées et sont présentées dans ce rapport (Partie III).

PARTIE I. UN OBJECTIF PARTAGE : POUR UN MONDE 50-50 EN 2030

Les discriminations à l'encontre des femmes parce qu'elles sont des femmes, y compris les violences, sont extrêmement anciennes et enracinées dans l'histoire de l'humanité. Au fil des siècles, ces discriminations multiples et répétées ont entraîné de manière universelle des inégalités structurelles entre les femmes et les hommes et ce dans tous les domaines de la vie sociale, économique, culturelle et politique. Pas une région du monde n'a été épargnée.

Ce phénomène distinguant les femmes des hommes, les hiérarchisant en attribuant une valeur supérieure aux hommes et à tout ce qui se rattache au genre masculin, et justifiant ainsi la domination des hommes, a généré l'injustice et les violences les plus répandues dans le monde. Cette machine à hiérarchiser, dominer, violenter et exploiter affecte profondément la démocratie en minant sa promesse d'égalité, de liberté et de justice.

C'est pourquoi depuis des siècles, des femmes et quelques hommes se sont levés contre cet état de fait jusqu'à rallier une majorité à l'idée de la nécessité de grandir dans une société qui ne vous jugerait plus à votre sexe mais bien à la nature de votre caractère, à l'idée d'une égalité sans distinction de sexe.

Depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale, cette aspiration est relayée et soutenue par les organisations internationales créées pour tirer les leçons de l'horreur et de la barbarie qui avaient frappé le monde et en particulier l'Europe. Le principe d'égalité sans distinction de sexe fut inscrit dans les textes internationaux : au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU) - à partir de la Charte des Nations Unies de 1945¹, au niveau du Conseil de l'Europe - à partir de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950², puis avec la Charte sociale européenne³, et au niveau de l'Union européenne - à partir du traité de Rome de 1957⁴. Cette volonté s'est également traduite par des mécanismes institutionnels dédiés avec notamment la création dès 1946 au sein de l'ONU de la Commission de la condition de la femme (CSW).

«L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas qu'une affaire de mots, mais bien un défi incarné. Dans la vie de millions de personnes cette problématique est synonyme de risques et/ou d'espoirs. Le temps est écoulé. Place à l'action.»

Kira Appel, membre de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, Danemark

Des progrès capitaux sont intervenus dans de nombreux pays du monde en matière de droits des femmes, aux premiers rangs desquels le droit à l'éducation, le droit de voter et d'être élues, les droits sexuels et reproductifs, le droit à une rémunération égale pour un travail de valeur égale ou encore le droit à la sécurité et à une vie libre de violences. Mais même là où en droit les femmes sont désormais les égales des hommes, la situation dans la vie réelle n'a pas évolué aussi rapidement et profondément qu'espéré.

Des inégalités massives entre les femmes et les hommes persistent et se renouvellent sous d'autres formes. L'enjeu central aujourd'hui est donc de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité vécue. Un horizon est fixé : celui de 2030 et du Programme de développement durable adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU. Ce programme d'action engageant notamment l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe est décliné en 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD visent à relever les grands défis planétaires tels que l'éradication de la pauvreté, la réduction des multiples inégalités intersectionnelles, la lutte contre les changements climatiques, la fin des conflits et le maintien de la paix. Le message est clair : « le développement ne sera durable qu'à condition de bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes ; les droits des femmes ne deviendront réalité

¹ Cf. Art. 1 de la Charte des Nations Unies

² Cf. Art. 14 et le protocole 12 de la Convention européenne des droits de l'homme

³ Cf. Art. 20 de la Charte sociale européenne de 1961

⁴ Cf. Art. 119 du Traité instituant la Communauté européenne dit Traité de Rome

qu'à condition de faire partie intégrante des actions plus vastes menées pour protéger les populations et la planète et veiller à ce que tout le monde puisse vivre dans la dignité et le respect »⁵. La réalisation de l'ensemble des ODD dépend donc de la réalisation de l'ODD 5 consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est ainsi que l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes est intégré de manière transversale aux cibles des autres ODD, en particulier dans les domaines de l'accès à la justice, la pauvreté, la bonne santé et le bien-être, l'éducation ou l'emploi décent et la croissance économique⁶. ONU Femmes a sonné la mobilisation avec la campagne : « Planète 50-50 d'ici 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes ».

Chiffres clés des inégalités persistantes en Europe entre les femmes et les hommes

- **1 femme sur 3 a connu une forme de violence physique et/ou sexuelle** depuis l'âge de 15 ans – *FRA, 2012*.
- **83% des postes de N°1 en politique sont occupés par des hommes** (chef-fe-s d'États et de gouvernements, chef-fe-s de gouvernements régionaux, maires) – *Conseil de l'Europe, 2017*.
- **Écart salarial femmes-hommes : 16%** au détriment des femmes – *Eurostat, 2016*.
- **Écart de retraites femmes-hommes : 40%** au détriment des femmes – *Eurostat, 2014*.
- **1 femme migrante sur 2 a connu une discrimination** au cours des 24 derniers mois - *Equinet*

Les participants et participantes de la conférence de Copenhague ont souscrit à ce cadre de mobilisation et d'action. Elles et ils ont partagé l'idée qu'il était possible de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes en 2030 à condition, face aux réelles menaces de reculs, d'accélérer le changement à partir d'un engagement politique et financier renouvelé en commençant par mettre fin à l'impunité persistante en matière de violences faites aux femmes et aux filles.

Un monde 50-50 en 2030 : réalité ou utopie.

« *We can do it!* ». Cela pourrait résumer l'enthousiasme lucide des participants et participantes à la conférence de Copenhague quant à l'objectif d'un monde 50-50 en 2030. Cinq raisons principales autorisent cet optimisme :

1. La **tendance de fond est globalement positive** suite aux progrès enregistrés ces dernières décennies dans la plupart des pays du monde.
2. Le **cadre international universellement partagé** existe, et les organisations régionales et internationales sont à l'unisson.
3. La **demande sociale** est de plus en plus forte et les **alliances féministes** dépassent les frontières.
4. Les **données ventilées par sexe et analyses de genre** sont de plus en plus nombreuses.
5. Les **compétences humaines existent** : on compte dans tous les domaines des femmes qualifiées ainsi que expert-e-s en questions de genre.

⁵ ONU Femmes, rapport « Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 », 2018, p.1.

⁶ Ibid., p. 4 et 5.

Si le chemin à parcourir reste important, il convient en effet de ne pas négliger le chemin parcouru. Dans la plupart des pays du monde les femmes ont aujourd’hui accès à l’éducation primaire et secondaire. Dans les pays européens elles sont même bien souvent plus nombreuses aujourd’hui à faire des études supérieures que leurs homologues masculins. Les femmes ont aujourd’hui massivement investi le marché du travail rémunéré et ce dans pratiquement tous les domaines, alors que l’écrasante majorité d’entre elles étaient cantonnées au travail non rémunéré avant la seconde guerre mondiale. Dans le domaine politique, la représentation des femmes a progressé notamment grâce aux mesures d’action positive prises au sein des partis politiques ou induites par des législations sur la parité ou sur les quotas, même si on observe une stagnation dans ce domaine.

« Le degré d’égalité entre les femmes et les hommes atteint au Danemark et dans de nombreux autres pays européens est positif et la tendance globale va dans la bonne direction. »

Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe, Conseil de l’Europe

La pression de la société civile est forte pour amplifier ces efforts et franchir le pas décisif vers l’égalité entre les femmes et les hommes en 2030 dans le cadre du Programme de développement durable engageant les 193 États membres de l’ONU. Ces dernières années, les collectifs et associations de femmes et parfois, d’hommes impliqué-e-s pour l’égalité éclosent dans un grand nombre de lieux et de domaines. Au-delà de mobilisations nationales majeures - comme récemment en Espagne, en Irlande ou en Argentine, des mouvements sociaux féministes sont propices à des alliances internationales, comme ce fut le cas avec le mouvement « Ni Una Menos » (Pas une de Moins) dans le monde hispanophone, ou avec la Women’s March (Marche des Femmes) partie des États-Unis. La fréquence, l’envergure et l’impact des campagnes féministes sur les réseaux sociaux grandissent également. De nombreuses interventions lors de la conférence ont souligné le pas franchi avec les mouvements #MeToo, dans la prise de conscience de l’ampleur des violences sexistes et sexuelles : du sexisme dit « ordinaire » jusqu’aux agressions sexuelles ou viols en passant par le harcèlement sexuel. Les millions de témoignages permis par cette campagne numérique virale, qui s’est étendue au monde entier, a dans ce domaine libéré à la fois la parole et l’écoute. Ces mouvements ont révélé au grand public la triste banalité du sexisme vécu quotidiennement par des millions de femmes et filles à travers le monde et ce dans de nombreuses sphères de la société. L’illusion du « pas ici, pas chez nous, plus maintenant » s’est fissurée. Ce mouvement a également permis de mettre en lumière les auteurs de violences sexistes et sexuelles, et la grande impunité dont ils jouissent encore largement.

“Le mouvement #MeToo est un signal d’alarme pour nous tous et toutes.”

Eva Kjer Hansen, Ministre de l’égalité des chances, Danemark

Les participants et participantes réunies à Copenhague ont appelé à collectivement se saisir de l’énergie et la force libérées par les mouvements #MeToo et à entendre le message : il n’y a plus de temps à perdre. Il y a urgence à apporter des changements plus profonds. C’est dans l’intérêt des femmes et des filles, comme de la société toute entière.

En complément de l'essentielle parole des filles et des femmes, une autre tendance de fond positive réside dans la production croissante de statistiques ventilées par sexe et d'analyses et recherches fondées sur le genre. C'est un levier capital pour rendre visibles les inégalités entre les femmes et les hommes à partir de preuves scientifiques établies. Plus les diagnostics seront précis, plus les mesures prises pour atteindre l'égalité auront de chances d'atteindre les résultats escomptés. Sur ce plan, la conférence a mis en lumière des ressources stratégiques fournies par diverses organisations régionales et internationales. Par exemple, a été soulignée l'importance des données renseignées par l'UNESCO⁷ sur la place des filles dans les sciences, par la Banque Mondiale⁸ sur les femmes, l'entreprise et le droit dans 189 pays, ou encore par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)⁹ grâce à l'indice d'égalité de genre construit pour les pays de l'Union européenne. Grâce et à partir de ces données, les organisations régionales et internationales constituent un point d'appui et un point de contrôle importants pour soutenir et suivre les efforts de leurs États membres pour atteindre les objectifs du développement durable.

Dans un contexte de menaces et à l'heure du choix : retourner en arrière ou accélérer le changement ?

S'appuyer sur de solides ressources et alliances est d'autant plus important que le contexte est également marqué par de sérieux obstacles et de nouvelles menaces sur le chemin de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le texte de la Stratégie du Conseil de l'Europe ainsi que plusieurs des interventions prononcées lors de la conférence de Copenhague ont fait référence aux difficultés de plusieurs ordres qu'il convient de ne pas minorer :

- difficultés économiques croissantes et politiques et les mesures d'austérité qui ont suivi et creusé les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes,
- difficultés migratoires,
- difficultés politiques conduisant à la montée du nationalisme et du populisme et atteintes aux droits des femmes qui en résultent,
- difficultés financières pour les associations, politiques et mécanismes institutionnels dédiés à la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes suite à la diminution des ressources disponibles.

C'est donc bien un double mouvement qui traversent les sociétés aujourd'hui : d'un côté un mouvement pro-égalité qui s'appuie sur les droits humains et exige d'en finir au plus vite avec les inégalités massives et structurelles faisant obstacle à l'exercice effectif de ces droits par les filles et les femmes ; de l'autre un mouvement anti-égalité qui instrumentalise la notion de genre pour attiser les peurs misogynes et homophobes et conserver en l'état la culture du privilège masculin hétérosexuel. L'illusion du mythe de l'égalité réalisée et de la progression linéaire vers davantage de respect des droits des femmes peut nous aveugler, mais l'histoire a montré qu'en ce domaine, si nous n'avancions pas, nous reculons.

*« Nous sommes à un moment à la fois très passionnant et crucial.
Deux directions sont possibles : le meilleur ou le pire. »*

Edith Schratzberger-Vécsei, Présidente du Lobby européen des femmes

Dans ce contexte ambivalent, c'est unanimement que les participants et participantes ont mis en avant un double devoir pour l'ensemble des parties prenantes attachées aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, aux premiers rangs desquelles les autorités nationales, régionales et internationales : un devoir de vigilance et un devoir d'action.

⁷ UNESCO, « Déchiffrer le code : l'éducation des filles et des femmes en STEM », 2017

⁸ Banque Mondiale, « Les femmes, l'entreprise et le droit », 2018

⁹ EIGE, « Indice d'égalité de genre 2017: Mesurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne 2005-2015

Deux préalables urgents : la fin de l'impunité de la violence à l'égard des femmes et l'engagement politique et financier

Pour assurer ce devoir de vigilance et ce devoir d'action, deux préalables présentant un caractère d'urgence se sont dégagés des échanges.

La première urgence est d'en finir avec l'impunité des violences auxquelles les filles et les femmes sont confrontées. Urgence, car au moins une femme sur trois signale avoir été victime au cours de sa vie de violences physiques et/ou sexuelles¹⁰. Urgence, car l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas simplement une question de principe : c'est également chaque jour une question de vie ou de mort pour des milliers de personnes confrontées aux violences fondées sur le genre, en tant que victimes ou co-victimes. Urgence enfin, car cette violence qui se reproduit constitue le premier obstacle à l'exercice par les filles et les femmes de leurs droits à l'éducation, au travail, à exercer des responsabilités, au sport, etc. Garantir aux filles et aux femmes le droit à la sécurité et à une vie sans violence, cela change non seulement les choses sur le plan matériel en libérant de la violence et de la peur, mais également au niveau des mentalités en faisant reculer l'image des femmes comme êtres faibles, inférieurs, soumis et dépendants.

TEMOIGNAGE

La députée italienne Laura Boldrini fut porte-parole de l'Agence des Nations unies pour les réfugié-e-s, et Présidente de la Chambre des Député-e-s italienne de 2013 à 2018. Lors de la Conférence de Copenhague, elle a témoigné du discours de haine sexiste dont peuvent faire l'objet les femmes participant au débat public. Lorsqu'elle exerçait le poste de Présidente de la Chambre des Député-e-s, elle a souhaité être un modèle pour d'autres femmes, notamment les jeunes filles, et faire avancer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Du fait de sa position de femme occupant un poste de pouvoir, qui plus est une femme attachée à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les discriminations, le « prix à payer a été lourd » selon ses propres termes. Un leader politique a ainsi déclenché une série d'insultes sexistes et de menaces de violences sexistes et sexuelles après s'être ainsi interrogé sur Twitter : « Qu'est-ce que vous feriez si Boldrini était dans votre voiture ? ». Sur les réseaux sociaux toujours, un maire italien a incité à la violence sexuelle contre elle: « Envoyez les violeurs chez Boldrini, ça lui rendra le sourire ». Ces violentes attaques ainsi que l'absence de réaction publique à la hauteur, l'ont profondément marquée. Laura Boldrini a lancé un appel à la solidarité et à la mobilisation en Europe face à ce type d'intimidations visant les femmes participant à la vie publique, qu'elles soient femmes politiques, journalistes, expertes, personnalités, etc.

L'objectif de la Convention d'Istanbul est clair et sans équivoque: la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ne peuvent plus être considérées comme une affaire privée et les États ont l'obligation de prévenir la violence, de protéger les victimes et de punir les coupables. Ratifiée par 33 États, et signée par 13 États supplémentaires ainsi que par l'Union européenne¹¹, cette norme est décrite par l'ONU comme « norme d'excellence ».

¹⁰ OMS, 2013 ; Devries et al., 2013. Cité dans le rapport d'ONU Femmes « Les progrès des femmes dans le monde 2015-2016 » et enquête « La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'Union européenne » publiée en 2014 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ces rapports convergent sur cette proportion de femmes se déclarant victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie.

¹¹ Au 31 janvier 2019.

Il est donc crucial de mettre fin à l'impunité de la violence faite aux femmes en assurant la mise en œuvre effective et complète de la Convention d'Istanbul.

Le second préalable consiste à exprimer de manière forte et au plus haut niveau la volonté politique à faire respecter les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et à traduire cette volonté financièrement. C'est une condition nécessaire pour mettre fin à l'impunité de la violence à l'égard des femmes et pour accélérer le changement vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Les participants et participantes à la Conférence de Copenhague – et en particulier Helena Dalli, Ministre maltaise des Affaires européennes et de l'égalité, et Bassima Hakkaoui, Ministre marocaine de la Famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social – ont ainsi rappelé que les avancées dans ce domaine n'ont jamais été conquises sans obstacles et donc sans batailles. Il fut également souligné que sans ressources financières suffisantes, aucune des mesures ne conduira à une amélioration pour les femmes et les filles.

« La violence contre les femmes est structurelle et doit être reconnue pour ce qu'elle est : un mécanisme social par lequel les femmes sont placées de force en position de subordination par rapport aux hommes. C'est une manifestation de la relation historique de pouvoir inégale entre les femmes et les hommes qui empêche le plein avancement des femmes. C'est à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité entre les femmes et les hommes et ce cercle vicieux doit prendre fin. »

Feride Acar, Présidente du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du Conseil de l'Europe (GREVIO)

Outre le fait que le manque de ressources pour fournir des services de soutien spécialisés et dédiés à toutes les femmes victimes de violence a clairement été identifié comme un obstacle majeur à l'application de la Convention d'Istanbul, la Stratégie relie plus largement l'application des lois et des politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes avec les ressources financières et humaines qui lui sont consacrées. La Stratégie souligne aussi que « Le renforcement des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux national et local et la disponibilité des ressources à tous les niveaux sont donc essentiels et détermineront les progrès futurs en termes d'amélioration de l'égalité de genre sur le terrain. »

Les participants et participantes à la Conférence de Copenhague ont ainsi mis l'accent sur l'urgence de prévenir ce risque d'un manque d'engagement politique, qui aboutisse à une mise en œuvre lacunaire des normes existantes et à des ressources financières et humaines insuffisantes. De manière complémentaire et transversale, la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus budgétaires (*gender budgeting*) au niveau national et local doit conduire à une meilleure affectation des ressources.

En septembre 2015, l'ONU organisait une « Réunion de mobilisation des leaders du monde en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes : un engagement à l'action ». Le Conseil de l'Europe accueillera en 2019 un événement consacré aux mécanismes de suivi régionaux et internationaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes. Cet événement pourrait inviter les responsables politiques des pays du Conseil de l'Europe et au-delà à prendre de nouveaux engagements politiques et financiers à partir de la Stratégie afin de mettre en œuvre l'ODD 5 et l'ensemble des cibles du Programme de développement durable liées à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est plus que jamais nécessaire que les responsables politiques européen-ne-s affirment leur volonté, face aux menaces, de poursuivre et d'amplifier les politiques en faveur du respect des droits des femmes et de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes tant que les violences et discriminations contre les filles et les femmes persisteront.

« Le Conseil de l'Europe est prêt à prendre les initiatives, normes et législations qui permettront de structurer et mettre en mouvement cette énergie. Après tout, nous avons une longue expérience en la matière. »
Gabriella Battaini-Draconi, Secrétaire Générale adjointe, Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a à cœur de continuer à donner l'exemple. Le volontarisme renouvelé de l'organisation se traduit notamment par la préparation d'un projet de Recommandation au Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, par de nouveaux projets de coopération dans le domaine des droits des femmes ainsi que par la poursuite d'un ambitieux programme d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes en interne à l'organisation.

PARTIE II : UN OUTIL CLE, LA NOUVELLE STRATEGIE 2018-2023 DU CONSEIL DE L'EUROPE - RECOMMANDATIONS GENERALES POUR SA MISE EN ŒUVRE

La Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 dispose de plusieurs atouts lui permettant d'être le cadre d'une remobilisation en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe.

Atouts de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

À un moment de l'histoire de l'Europe où les citoyens et citoyennes attendent qu'une voix forte et unie s'exprime face aux défis du monde, la première force de cette Stratégie est d'offrir une vision et un langage communs, élaborés et adoptés par 47 États membres représentant 820 millions de citoyennes et citoyens.

“Nous devons être fier-e-s. Fier-e-s du fait de partager une vision commune sur la manière d'améliorer l'égalité pour 820 millions de citoyens et citoyennes en Europe. Cette stratégie n'est pas simplement des mots sur du papier; cette stratégie a le potentiel de directement changer des vies.”

Eva Kjer Hansen, ministre de l'Égalité des chances, Danemark

Les participants et participantes de la conférence de Copenhague ont également tenu à saluer la clarté et la force du texte. Premièrement, la Stratégie nomme les problèmes. « Nommer c'est dévoiler. Et dévoiler, c'est agir », écrivait la philosophe Simone de Beauvoir. Le texte de la Stratégie n'éluide aucun des obstacles qui se posent sur le chemin de l'égalité entre les femmes et les hommes. À titre d'exemple, le texte vise explicitement la domination masculine historique, tout en soulignant le caractère limitant – pour les femmes comme pour les hommes – que peuvent avoir les stéréotypes de genre.

Revenir à ce constat fondamental, c'est revenir à la réalité. Une réalité qui est marquée par des inégalités persistantes malgré des progrès pouvant faire illusion. Cela est crucial à l'heure où, à nouveau, les discriminations à l'encontre des femmes sont souvent minorées et déconnectées de leur caractère systémique - et donc politique. Faire fi du rapport de force historiquement inégal entre les sexes traduit et alimente un refus de politiques et moyens dédiés pour venir réduire ces inégalités. Les personnes participant à la conférence ont donc souhaité rappeler que la reconnaissance du caractère structurel des inégalités entre les femmes et les hommes est un prérequis indispensable.

Deuxièmement, la Stratégie fixe les priorités pour accélérer les progrès en vue d'un monde 50-50 en 2030 et définit un calendrier et des modalités d'exécution. Lorsque la route est longue et semée d'embûches, il est capital d'avoir une boussole permettant de tenir le cap. Les six objectifs stratégiques suivants constituent le cap d'action décidé par le Conseil de l'Europe :

1. Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme.
2. Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
3. Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice.
4. Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.
5. Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
6. Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures.

Le nouvel objectif 5 – il n'apparaissait pas dans la Stratégie pour 2014-2017 - atteste de l'ancrage de ce cadre d'action dans les réalités d'aujourd'hui et de demain, et témoigne de la volonté d'une approche qui ne laisse pas sur le bord du chemin les personnes qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables. Les femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile connaissent en effet des discriminations croisées. La nouvelle Stratégie entend les prendre en compte grâce à cet objectif dédié, ainsi que par une prise en compte transversale de l'intersectionnalité dans les autres objectifs stratégiques. Cet objectif 5 ainsi que les objectifs 1 et 4 ont donné lieu à trois panels lors de la conférence de Copenhague. L'objectif 2 relatif aux violences faites aux femmes a quant à lui été abordé tout au long des interventions et identifié comme un préalable urgent pour avancer vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Si pour des contraintes de temps les objectifs 3 et 6 n'ont pas été directement traités au cours de la conférence, cela ne retire rien à leur importance.

L'égalité d'accès à la justice pour les femmes (objectif 3) est en effet une priorité sur laquelle le Conseil de l'Europe est tout particulièrement engagé et mène un travail pionnier. Cet égal accès est indispensable pour faire valoir ses droits et obtenir réparation des préjudices subis. Pourtant, d'importants obstacles persistent sur le plan culturel aussi bien que matériel. Après avoir engagé sur cette question toute une série de travaux, le Conseil de l'Europe a formulé un certain nombre de recommandations aux États membres notamment lors de la [conférence de Berne](#) (2015) « Pour garantir l'égalité d'accès à la justice des femmes ». Les [travaux du Conseil](#) ont également permis de produire des outils de formation, rassembler des bonnes pratiques et de mieux connaître et diffuser les autres normes, recherches, permettant de mettre fin au « casse-tête juridique » qui exclut encore davantage les femmes que les hommes de l'accès à la justice du fait des inégalités et préjugés auxquelles elles font face à raison de leur sexe.

Enfin, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures (objectif 6, « *gender mainstreaming* ») est une préoccupation constante du Conseil de l'Europe. Le Conseil a fourni une définition de cette stratégie de *gender mainstreaming* ainsi que des clés méthodologiques et bonnes pratiques¹². Le Conseil de l'Europe a aussi adopté un certain nombre de recommandations pour mettre en œuvre cette approche dans différents domaines tels que l'éducation, le sport, la santé, les médias et le secteur de l'audiovisuel¹³. De plus, un nombre croissant de secteurs du Conseil de l'Europe mènent des travaux novateurs en matière de *gender mainstreaming*, par exemple dans les domaines de la justice, de l'abus de drogue, de la lutte contre la corruption ou de l'anti-terrorisme.

La mise en œuvre de la Stratégie - recommandations

La conférence de Copenhague a formulé les recommandations suivantes principalement destinées aux États membres. Certaines de ces recommandations s'adressent également aux organisations internationales, autorités locales ou toute autre partie engagée ou souhaitant s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- i. **Soutenir et travailler de manière étroite avec les organisations non gouvernementales.**
- ii. **Organiser une vigilance face aux menaces qui pèsent sur les droits des femmes** par le renforcement des réseaux et alliances consacrés à la défense des droits des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, au niveau international, régional, national et local.

¹² Conseil de l'Europe, page internet dédiée à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://www.coe.int/gender-mainstreaming>

¹³ Ibid, <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/council-of-europe-standards-and-institutional-setting>

- iii. **Exprimer sa solidarité et son soutien aux femmes publiques victimes d'attaques sexistes**, et s'assurer du suivi judiciaire en application du cadre juridique condamnant les discours de haine sexiste.
- iv. **Réaffirmer et expliquer de manière régulière le caractère systémique des discriminations et inégalités qui affectent les femmes** du fait de la domination masculine.
- v. **Assumer la nécessité de recourir à des mesures d'action positive** en soutenant, là où des inégalités défavorables aux femmes persistent, l'adoption de quotas ou de mesures dites de parité en s'appuyant sur les cadres juridiques internationaux de référence tels que la CEDAW, la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention d'Istanbul et les recommandations du Conseil de l'Europe.
- vi. **Diriger par l'exemple** en s'engageant à un devoir d'exemplarité qui conduise à interroger sa culture interne, ses biais inconscients, représentations et pratiques afin que sa propre organisation de travail, ses comportements et ses décisions soient libres de sexisme et irrigués par l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- vii. **Engager les garçons et les hommes** en tant que partie du problème et partie de la solution. En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il est temps de s'adresser aux garçons et aux hommes pour les encourager à faire face à leurs privilèges et à être davantage conscients des effets de ce qu'ils font ou ne font pas.
- viii. **Prendre en compte l'intersectionnalité des discriminations** en considérant la diversité des situations vécues et des publics : entre les femmes et les hommes, au sein des femmes elles-mêmes, au sein des hommes, entre les pays, et au sein des pays entre les territoires.
- ix. **Allouer les ressources appropriées - y compris financières** - aux politiques, programmes, et mécanismes institutionnels dédiés à la défense des droits des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une condition de réussite sine qua non de la mise en œuvre de cette Stratégie.
- x. **Adopter une politique nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes** afin de fixer le cadre normatif et conceptuel, les priorités et lignes directrices de la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans son État.

PARTIE III : DES DEFIS CENTRAUX À RELEVER POUR ATTEINDRE L'ÉGALITE DANS LES FAITS - RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES

Promouvoir les femmes dans la prise de décision : briser le plafond de verre et le plancher collant

Il y a 15 ans, les États membres du Conseil de l'Europe se sont engagés à atteindre une représentation minimale de 40% des femmes et des hommes à la vie politique et publique, à travers des mesures législatives, administratives et d'accompagnement, et à adopter des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis. Cet engagement s'est traduit par l'adoption en 2003 par le Comité des ministres de la Recommandation Rec(2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.

Trois dimensions de cette problématique ont été abordées par la conférence de Copenhague : les femmes en politique, la relation entre médias et égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décision, ainsi que la question des femmes dans le monde académique et la fonction publique.

La lenteur des progrès vers une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique démontre la nécessité d'un effort prolongé et accru pour enfin briser le plafond de verre.

Données fournies par le Conseil de l'Europe pour 2016¹⁴

- Deux des 46 pays étudiés atteignaient le seuil minimal de 40% de femmes au sein des chambres basses ou uniques du parlement (Finlande et Suède)
- Cinq pays atteignaient 38 à 39% de femmes au sein des chambres basses ou uniques.
- La moyenne européenne était de 25,6% de femmes au sein des chambres basses ou uniques.
- La part moyenne de femmes cheffes d'État ou de gouvernement, cheffes de gouvernements régionaux et maires à travers l'Europe était en-deçà de 17%.

Le Conseil de l'Europe entend, par exigence d'exemplarité, s'appliquer à lui-même ce qu'il préconise à d'autres. C'est ainsi que le Conseil intègre l'objectif de participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision dans sa stratégie interne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Si les deux chambres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (la chambre des pouvoirs locaux et la chambre des régions) ont dépassé les 40% de chaque sexe en 2016, le Conseil entend poursuivre ses efforts pour atteindre le seuil minimal de 40% de femmes au niveau de l'Assemblée parlementaire (35,7% de femmes membres actuellement), au niveau de la Cour européenne des droits de l'Homme (34,8% de femmes juges actuellement), ainsi qu'à l'ensemble des postes exécutifs.

Les quotas ou mesures de parité sont des mesures nécessaires. Lorsque ces mesures sont suffisamment contraignantes, adaptées au cadre juridique national et correctement appliquées, elles permettent d'atteindre la parité dans la prise de décision. Ces mesures nécessaires ne sont pour autant pas suffisantes. Afin que l'équilibre dans la présence aux postes décisionnels se traduise par un équilibre dans la répartition du pouvoir réel de décision et par un changement des politiques, des mesures d'accompagnement sont indispensables pour lever les obstacles sociétaux et structurels qui perdurent.

Seule une stratégie globale pourra permettre de combattre durablement et à la racine les inégalités entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique et publique. Cette stratégie globale doit inclure, outre l'adoption de quotas ou mesures de parité contraignants, l'adoption de mesures visant la participation équilibrée des femmes et des hommes au sein des partis politiques et des médias, ainsi que des mesures de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la vie politique et publique, et, enfin, des mesures permettant aux femmes et aux hommes engagés dans une vie publique d'articuler les temps de vie publique, professionnelle et familiale.

¹⁴ Conseil de l'Europe, [Rapport analytique du troisième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec\(2003\)3 du Comité des Ministres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique](#), 2017

“Des hommes veulent éloigner les femmes des postes de décision. Or sans l’intégration politique, les femmes resteront toujours sur la touche sans pouvoir vraiment peser. C’est donc un combat stratégique pour l’égalité et l’autonomie des femmes.”

Bassima Hakkaoui, Ministre de la Famille, Solidarité, Égalité et Développement social, Maroc

Les données ventilées par sexe relatives à la répartition des postes de représentation et de décision à tous les niveaux de la vie politique et publique, ainsi que leur présentation publique à échéance régulière, constituent un outil clé pour avancer vers le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes. L’exemple de l’UNESCO a été présenté lors de la conférence. En effet, la production de données ventilées par sexe a permis de suivre l’avancée de la mise en œuvre de l’égalité entre les femmes et les hommes en tant que priorité globale de l’UNESCO depuis 2008: les femmes représentaient 9% des postes de décision en 2006, 49% en 2015 et 53% en 2018. Tous les six mois, un rapport de suivi est transmis aux États membres.

La question urgente est moins celle de la constitution de viviers de femmes candidates, que celle de la volonté politique et de l’anticipation pour mobiliser les femmes et faire évoluer la culture du privilège masculin qui prévaut dans les lieux de pouvoir. Cette culture prive les femmes de leurs droits fondamentaux de participer à égalité à la vie publique, politique, sociale, économique et culturelle de leur territoire ou de leur pays. A l’heure où en Europe les femmes sont en moyenne plus diplômées que leurs homologues masculins et investissent désormais tous les champs d’activité, les femmes compétentes et candidates sont nombreuses. Reste désormais à réellement leur ouvrir la porte et à leur assurer dans les lieux de pouvoir un accueil non discriminant et un environnement libre de sexisme, ces facteurs expliquant la frilosité que peuvent parfois montrer certaines femmes par rapport aux postes décisionnels. Ceux sont les structures de pouvoir - construites par et pour les hommes - qu’il convient de transformer, et non les femmes qui doivent changer pour s’adapter à une culture politique imprégnée d’expériences de vie et de comportements masculins ou accepter en silence la violence machiste dont sont encore imprégnés les lieux de pouvoir.

Les médias sont à la fois une partie du problème et une partie de la solution. Les médias peuvent en effet véhiculer et renforcer les stéréotypes de genre sur les femmes en position de pouvoir ou, a contrario, contribuer à accélérer le changement des représentations.

Au-delà de la question de la place des femmes dans les lieux où se prennent les décisions, **la question est plus profondément celle de décisions et de politiques qui intègrent l’objectif d’égalité entre les femmes et les hommes.** Pour ce faire, sont nécessaires des formations des décideurs et décideuses publiques à l’égalité entre les femmes et les hommes et aux enjeux posés secteur par secteur pour permettre également une réelle intégration de la perspective de genre dans tous les domaines.

« Les recherches attestent du fait que le harcèlement redouble contre les femmes en politique. Lorsqu’une femme est attaquée, c’est toutes les femmes qui ont des ambitions en politique que l’on cherche à intimider ! »

Renee Laiviera, membre de la Commission pour l’égalité de genre du Conseil de l’Europe, Malte

Recommandations

- I. **Prévoir, lors de l'adoption législative de nécessaires quotas et/ou systèmes paritaires, un seuil minimal élevé, des règles d'ordre de classement, des sanctions strictes en cas de non-respect et le remplacement obligatoire d'une femme démissionnaire d'une liste par une autre femme,** afin de tirer les leçons issues de l'analyse comparée des différentes stratégies nationales.
- II. **Adopter une stratégie globale et multisectorielle qui implique tout particulièrement les partis politiques, les médias et le secteur éducatif.** La conférence de Copenhague insiste sur ce besoin pour parvenir à des résultats dont l'impact est significatif et durable. Pour ce faire, le Conseil de l'Europe réaffirme les recommandations suivantes dont la pertinence ne se dément pas :
 - Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les cadres juridiques pour les partis politiques et dans les lois sur leur financement public.
 - Former les président-e-s et dirigeant-e-s des partis et organes chargés de la sélection des candidat-e-s aux élections aux questions d'égalité et à lutter contre les préjugés sexistes et le sexisme dans le fonctionnement, les pratiques de recrutement et de sélection, y compris en mettant en place des quotas volontaires et forts par les partis politiques, et des mécanismes de sélection internes transparents.
 - Adopter des politiques pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la couverture médiatique des campagnes électorales et améliorer la visibilité des femmes dans ces campagnes et leur accès aux médias.
- III. **S'assurer, au titre du devoir d'exemplarité qui incombe à chaque Etat membre ou organisation internationale, de la mise en œuvre d'une stratégie globale en faveur de la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision.** Cette stratégie globale doit permettre de substituer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'actuelle culture du privilège masculin. Cela doit notamment passer par une politique de tolérance zéro du sexisme dans la fonction publique de l'Etat ou dans son organisation, du sexisme dit ordinaire aux violences sexuelles. Il est recommandé d'adopter un protocole interne de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles.
- IV. **Construire, au niveau des États membres, un tableau de bord de suivi des progrès accomplis** en matière de participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie publique et politique à partir des indicateurs clés recommandés par le Conseil de l'Europe¹⁵.
- V. **Soutenir des activités et établir des partenariats entre les autorités publiques, les média et le secteur éducatif visant à rendre visibles les femmes ayant été pionnières dans la vie politique et publique ou ayant particulièrement pris part aux décisions du pays ou d'un secteur en particulier.** Cela permettra à la fois de célébrer la mémoire de ces femmes de pouvoir tout en permettant de changer les représentations associant aux hommes plutôt qu'aux femmes le pouvoir et les espaces publics.

¹⁵ Rapport du Conseil de l'Europe, [Participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision - Rapport analytique - données 2016](#) (2017).

Stéréotypes de genre et sexisme : un frein pour les femmes et les hommes

Une session de la conférence de Copenhague a traité de l'impact des stéréotypes de genre et du sexisme à partir de différentes perspectives : les hommes et les masculinités, le rôle de la culture et de l'éducation, et, enfin, la situation dans les espaces en ligne.

« On ne regarde pas ce que pensent les femmes, ce qu'elles sont vraiment, mais à quoi elles ressemblent, leur apparence. Ceci a pour effet de banaliser ce qu'elles disent et de les tenir à l'écart. »

Iosifina Antoniou, Commissaire chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Chypre

Cette session fut doublement en prise avec l'actualité, tout d'abord avec le mouvement #MeToo et ses révélations publiques dans différents pays et domaines (cinéma, sport, politique) depuis octobre 2017 ; et en prise avec les travaux actuels de la Commission pour l'Égalité de Genre (GEC) du Conseil de l'Europe. Depuis 2016, cette Commission travaille en effet à élaborer un projet de Recommandation au Conseil des ministres portant sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Ce travail pionnier ambitionne de fournir la première définition du sexisme agréée au niveau international, ainsi que des lignes directrices visant à appuyer les États membres dans leur lutte contre le sexisme dans différents domaines.

La bataille contre les stéréotypes de genre et le sexisme ne peut être gagnée sans un changement et un soutien de la part des hommes. L'égalité de genre est dans l'intérêt de l'ensemble de la société – hommes comme femmes. Les femmes sont considérablement plus pénalisées par le sexisme, mais les hommes aussi sont enfermés et limités par des stéréotypes de genre. Comme a pu le souligner l'un des intervenants, la bataille contre le sexisme doit aussi et surtout être menée sur le terrain des hommes afin que ceux pour qui le sexisme est encore un moyen de se rendre plus puissants dans le regard des autres, en prennent conscience et reconsidèrent ce type de comportements. De plus, si on ne combat pas le sexisme sur internet, cela deviendra la norme, et le sexisme est en train de devenir une norme sociale chez les jeunes.

Un consensus existe aujourd'hui pour reconnaître que les systèmes éducatifs sont imprégnés de stéréotypes de genre et les reproduisent, et pour viser à ce que l'éducation ne soit plus un obstacle mais un levier stratégique et fondamental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans l'éducation, les stéréotypes de genre créent des différenciations entre les filles et les garçons et des biais de genre notamment au niveau des matériaux et activités pédagogiques et récréatives, des infrastructures, des traitements disciplinaires, des notations, des conseils et des choix d'orientation scolaire.

Internet et les réseaux sociaux ouvrent de nouveaux boulevards – souvent anonymes – au sexisme, du sexisme dit ordinaire, aux insultes sexistes, harcèlement sexuel voire au discours de haine ou aux incitations ou menaces de violences. Ce phénomène n'a rien de virtuel. Ses impacts sont bien réels à l'image des impacts des violences faites aux filles et aux femmes en général. **Il y a urgence à faire face à ce nouvel enjeu car le sexisme en ligne est en train de se banaliser, d'être « fun » et de devenir une norme sociale chez les jeunes générations.** Afin de s'attaquer de manière efficace à ce problème, **il convient de ne pas négliger la diversité d'internet – « l'internet » de manière homogène n'existe pas – et de prendre également en compte le fossé générationnel qui existe** et peut conduire à des incompréhensions entre générations, notamment au niveau du langage.

Le secteur du jeu vidéo, jeu en ligne, jeu en réseau est un secteur stratégique pour traiter de la question du sexisme auprès des jeunes. C'est en effet un secteur très populaire auprès des jeunes, qui n'échappe pas au sexisme, et qui en termes économique et d'emplois est en fort développement. Ce secteur voit se développer des collectifs féministes qu'il convient de soutenir.

Les décideurs et décideuses politiques, professionnels et professionnelles, hommes et femmes ont chaque jour davantage conscience des stéréotypes de genre et du sexisme. Ces personnes ont donc le pouvoir de changer les choses. **Si rien n'est fait, les générations actuelles seront responsables de l'héritage inégalitaire transmis à nos filles/garçons et petits enfants.**

Recommandations

- I. **Définir la notion de « sexisme ».** Les participants et participantes réunis à Copenhague ont témoigné de l'attention portée aux travaux de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, et en particulier à la préparation d'un projet d'une recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Une attente forte existe quant au fait que ce travail débouche sur une définition agréée du « sexisme », considérant qu'aucune définition de référence n'existe aujourd'hui au niveau international et que cette carence fait obstacle à la prévention et à la lutte contre le sexisme.
- II. **Adopter des normes, secteur par secteur, plus précises et plus contraignantes afin de prévenir et lutter contre le sexisme, en particulier dans les champs de l'éducation et des médias.** Ces derniers champs doivent continuer à être des domaines d'action prioritaire, comme le soulignent les travaux du Conseil de l'Europe qui constituent des ressources de référence pour renforcer l'action dans ces domaines.
- III. **S'attaquer d'urgence au sexisme et à la violence en ligne en partant d'un diagnostic détaillé co-construit avec de jeunes usager-e-s,** afin notamment de qualifier le plus précisément possible les usages d'internet et des réseaux sociaux, ainsi que les formes de sexisme et les lieux où il s'exprime le plus fortement. Il apparaît que cela constitue une des garanties nécessaires pour adopter des stratégies d'action concrètes et gagnantes, plutôt que d'en rester à une déclaration de principe - « sur internet, le sexisme est partout, agissons partout » - qui se traduit trop souvent par l'assurance de n'avancer nulle part. Afin d'éviter que le sexisme ne devienne une norme sur internet, il est recommandé de développer l'écoute et le travail collaboratif avec les jeunes afin de partager un langage commun. Pour s'adresser ou échanger avec les jeunes, une approche dramatique ou culpabilisante ne semble ni adaptée ni efficace. Dans ce contexte, privilégier l'expression « violences en ligne » plutôt que « cyber-violences », considérant le fait que le préfixe « cyber » peut conduire à une euphémisation des violences qui ne seraient que « virtuelles ».
- IV. **Assurer un égal accès des filles et des garçons aux jeux vidéo, jeux en ligne, jeux en réseau.** Il est aussi recommandé d'agir en lien avec l'industrie du gaming pour diversifier dans les contenus les représentations stéréotypées, violentes ou sexistes, et d'agir en soutien aux collectifs de gameuses et gameurs contre le sexisme afin de prévenir et lutter contre le sexisme dans les relations entre « gameurs » et « gameuses ».
- V. **Encourager les échanges en direction des hommes et les conversations entre hommes sur le sexisme et les masculinités.** Pour s'adresser aux hommes, il est important de reconnaître et de mobiliser de manière concomitante plusieurs stratégies d'approche. Une stratégie consiste à accroître l'intérêt des hommes pour cette bataille en soulignant auprès d'eux que si les stéréotypes sexués limitent d'abord les femmes, ils limitent aussi les hommes. Une autre stratégie entend confronter les hommes aux privilèges qui sont les leur en tant qu'hommes, prenant en compte le fait que le privilège retiré de son appartenance à une catégorie dominante est le plus souvent invisible à l'œil de celui qui en retire un bénéfice.
- VI. **Renforcer le soutien et le développement des études féministes et études de genre, ainsi que l'organisation de la prise en compte des résultats de ces recherches dans l'élaboration des politiques publiques** – notamment par un appui au partage des recherches et des outils – afin d'assurer un lien continu et durable entre la réflexion et l'action.

Protéger les droits fondamentaux des femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

Pour la première fois, la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes inclut la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile comme l'une de ses six priorités pour la période 2018-2023. Cette nouvelle priorité s'appuie sur la reconnaissance du fait que ces filles et ces femmes sont placées parmi les personnes les plus en situation de vulnérabilité sur notre continent, et que leur nombre a récemment considérablement augmenté. Cette situation de grande précarité se retrouve avant et pendant leur voyage jusqu'en Europe, et elles font également face à leur

arrivée à de nombreux défis en matière d'intégration, d'accès aux services, d'éducation et de marché du travail.

Les normes patriarcales, parfois appelées « valeurs traditionnelles », ne peuvent jamais justifier la violation des droits fondamentaux des filles et des femmes, que ce soit en Europe ou ailleurs. La Stratégie souligne clairement que la culture, la coutume, la tradition ou le prétendu « honneur » ne peuvent pas être considérés comme justifiant des actes de violence, un contrôle social négatif ou une quelconque violation des droits humains, conformément aux dispositions des conventions internationales.

Les migrantes, réfugiées, demandeuses d'asile font face à des risques accrus de violences de genre sous des formes diverses : exploitation sexuelle, harcèlement sexuel, travail forcé, mariage forcé, mutilations sexuelles féminines, etc. Ces violences de genre peuvent notamment survenir au sein des familles. De sérieuses violations des droits humains des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile dans les camps d'accueil et d'importantes disparitions de filles et de femmes dans les réseaux de traite et de prostitution sont également rapportés. Bien que des normes telles que la Convention d'Istanbul sont là pour protéger les droits des femmes - incluant des dispositions spécifiques relatives aux migrantes et demandeuses d'asile - dans de nombreux cas, les lois, politiques et services ne sont pas adaptés à leurs situation et besoins.

Par ailleurs, un enjeu crucial consiste à prendre en compte les voix des migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, et à permettre leur participation en tant qu'agentes du changement et des politiques qui les concernent à tous les niveaux de la société.

« Les migrantes vivent aux marges de la société. Elles sont vues comme « les autres », et ne sont pas intégrées aux prises de décision. Les politiques les concernant, concernant leurs vies et leurs enfants, continuent à être prises sans elles et leurs organisations ».
Salome Mbugua, Présidente du Réseau Européen des Femmes Migrantes

Les migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile en Europe ne constituent pas un groupe homogène. Un autre défi est de lever les discriminations multiples (sexe, origine, race...) auxquelles les femmes migrantes, réfugiées, demandeuses d'asile sont confrontées en matière d'accès au marché du travail, aux biens et aux services. La représentante d'Equinet, a insisté sur le levier central que constitue le renforcement des capacités tant des femmes migrantes elles-mêmes que des professionnels et professionnelles.

TEMOIGNAGE

Sodfa Daaji est une jeune activiste féministe, coordinatrice du Comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Afrika Youth Movement (AYM). Sodfa Daaji, originaire de Tunisie, est devenue activiste à 16 ans, dans le sillage de la révolution tunisienne de 2011 et a été pendant plusieurs années isolée en Italie, témoin de violences conjugales et elle-même victime de violence sexuelle : « J'ai grandi dans la peur, la honte et le silence. [...] Et puis j'ai dit stop. Je ne voulais plus porter la honte d'être une femme et voulais m'inventer un meilleur avenir. Et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à tenir un blog et que je suis devenue activiste ». Se définissant elle-même comme une survivante des violences de genre et de ses effets à long terme, Sodfa Daaji s'est exprimée pour défendre notamment la liberté d'expression, la liberté de croire ou de ne pas croire, et enfin pour représenter les femmes migrantes. Elle a déménagé en Tunisie pour se confronter à ce qu'elle identifie comme la source des violences auxquelles elle a été confrontée: le manque d'éducation et l'instrumentalisation de la « culture » et de la « tradition » comme justification des violences faites aux femmes. « J'ai ma culture et suis fière d'être tunisienne, mais je ne laisserai jamais un homme justifier la violence qu'il veut m'imposer au nom d'une culture, d'une tradition ou d'une religion ». Sodfa Daaji a aussi dû faire face à la violence institutionnelle de la part d'un agent de police lui faisant porter la culpabilité d'une agression qu'elle venait dénoncer. À la suite de quoi elle a souhaité s'adresser aux hommes et les conduire à se mettre à la place des femmes - en Tunisie, en Italie ou ailleurs - pour que ces derniers comprennent à quoi ressemble le quotidien de nombreuses femmes lorsqu'elles prennent le bus, occupent la rue ou prennent la parole en public. Sodfa Daaji a également témoigné du fait que son combat le plus dur et qui a suscité le plus de réactions violentes fut celui entamé lorsqu'elle avait 20 ans pour revendiquer le droit de croire ou de ne pas croire. Et de conclure : « Malgré les violences que j'ai subies, je suis encore debout et me sens forte. Je me sens forte parce que c'est ma vie. Je préfère mourir en défiant les normes patriarcales et en me libérant de la peur de l'autorité des hommes que de renoncer à écrire mon avenir, à essayer d'écrire le futur de jeunes femmes victimes des violences masculines. Je m'exprime, en anglais, en arabe, en français, en italien, je m'exprime. Et je souhaite que les voix des jeunes femmes soient mieux prises en compte. Les jeunes, nous sommes vu-e-s comme « la prochaine génération ». Mais nous vivons là avec vous, maintenant. Vous avez besoin de nous entendre ici et maintenant. »

Recommandations

- I. Mobiliser les normes et politiques existantes pour faire respecter les droits humains fondamentaux des migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile**, en particulier : la CEDEF et la Recommandation générale n° 32 du Comité CEDEF sur les femmes et les situations de réfugiés, d'asile, de nationalité et d'apatridie ; la Convention d'Istanbul ; la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains ; la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) ; la Convention de 1951 relative au statut des réfugié-e-s.
- II. Encourager à la signature, à la ratification et à la pleine mise en œuvre de la Convention d'Istanbul**, y compris par les pays voisins du continent européen.
- III. Adopter une perspective de genre à tous les stades des procédures d'asile** en application d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela doit notamment se traduire par le **maintien de délais raisonnables** pour laisser le temps aux demandeuses d'asile, souvent en situation de vulnérabilité, de déposer leur demande, et par la mise en œuvre de **mesures d'entretien, d'accompagnement et d'hébergement spécifiques**, en particulier à l'attention des femmes isolées et des femmes avec enfants.
- IV. Reconnaître comme motif de l'asile les persécutions et violences basées sur le genre ainsi que l'engagement en faveur des droits des femmes et contre les pratiques néfastes** (lutte contre les viols comme armes de guerre, contre les mutilations sexuelles féminines, contre les mariages forcés, etc.).
- V. Adopter une perspective de genre dans les politiques en matière de migration et d'intégration** à tous les niveaux.
- VI. Soutenir les mécanismes institutionnels chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes afin que ces derniers aient les moyens d'impulser, d'accompagner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre d'une perspective de genre** dans les politiques migratoires, de l'asile et d'intégration, en particulier en produisant des **lignes directrices et outils d'appui à la prise en compte des discriminations croisées** et de la diversité des situations et besoins (intersectionnalité).
- VII. Assurer l'inclusion des voix des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile**, en particulier des plus jeunes, dans le débat public et les prises de décision.
- VIII. Développer le renforcement de capacités des migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile** pour soutenir leur autonomisation.
- IX. Garantir aux femmes et aux filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, une information systématique et adaptée (notamment au niveau linguistique) sur leurs droits et services disponibles** conformément à l'obligation de résultat issue des conventions internationales.
- X. Assurer aux femmes et aux filles migrantes un accès égal aux services universels**, notamment les services de planification familiale, de santé, d'éducation, d'accès à l'emploi ou de logement.
- XI. S'assurer que les femmes et hommes migrant-e-s puissent, comme l'ensemble de la population, connaître et s'appropriier les lois et politiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes** en vigueur dans les pays d'accueil.
- XII. Fournir un soutien et des ressources aux organisations** et réseaux de migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
- XIII. Former et développer le renforcement de capacités des professionnels et professionnelles** travaillant en lien avec les migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile pour leur permettre une meilleure compréhension des droits et réalités de ces femmes et filles.

« Quand nous aidons les gens à se libérer des stéréotypes, quand nous contribuons à retirer les obstacles sociaux, économiques et politiques à l'égalité, chacun et chacune peut être réellement libre et autonome de faire ses propres choix et de dessiner son propre futur. Et quel futur ! »

Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe, Conseil de l'Europe